

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-103

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Déclinaison opérationnelle du volet agricole du Plan Massif Sud Carcassonnais.
Dossier de candidature sur l'Appel à Projet
« Ingénierie territoriale – Développement des espaces agricoles, forestiers, ruraux et gestion de la ressource en eau – volet Terra Rural » - Opération 16.7 du PDR du Languedoc Roussillon.

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 98
Nombre de pouvoirs : 26
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-

Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide).

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Suite aux événements naturels dévastateurs qu'a subi le territoire en 2018-2019 avec une série d'incendies dont celui situé sur la commune de Monze (2 000 ha), Carcassonne Agglo a souhaité réduire ses vulnérabilités en élaborant un Contrat de Transition Ecologique (CTE) avec plusieurs partenaires techniques, financeurs et élus locaux.

Le Plan Massif Sud Carcassonnais est une action directe du CTE dont l'objectif est de permettre à 13 communes du territoire situées sur un « bassin de risque » au titre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) de réduire leur vulnérabilité au risque incendie.

Le Plan Massif a pour objectif de :

- Diminuer le nombre de feux de forêts.
- Limiter les superficies parcourues des feux.
- Réduire la vulnérabilité au regard des enjeux environnementaux et humains.

Le Plan Massif constitue :

- Un document non opposable, il s'agit d'un guide de gestion de l'espace sur « un bassin de risque ».
- Une déclinaison locale du Plan départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie approuvé par Arrêté préfectoral (2018-2027).
- Un document opérationnel et synthétique allant d'un diagnostic simplifié à une liste d'actions d'aménagements.

Il s'agit de structurer la mobilisation des différents acteurs du territoire autour d'une stratégie commune d'aménagement pour lutter durablement contre le risque incendie avec 38 actions opérationnelles orientées Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

Le plan d'action du Plan Massif Sud Carcassonnais propose notamment la réalisation de coupures stratégiques, sur des secteurs à enjeux forts, au titre de la DFCI. La reconquête de friches agricoles permettrait de maintenir certaines coupures stratégiques identifiées par les professionnels du SDIS et de l'ONF.

Pour cela, il est proposé d'élaborer un dossier de candidature visant à préciser le projet agricole intégré dont l'objectif est la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) en réponse à l'Appel à Projet « Ingénierie territoriale – Développement des espaces agricoles, forestiers, ruraux et gestion de la ressource en eau – volet Terra Rural », opération 16.7 du Programme de Développement Rural (PDR) du Languedoc Roussillon.

Plusieurs partenaires participent à la constitution du dossier de candidature : la Chambre d'Agriculture de l'Aude, la SAFER, la Fédération de Chasse, l'ONF, le SDIS, les Espaces Naturels et Sensibles (ENS) du Département de l'Aude et le Parc Corbières Fenouillèdes, aux côtés de Carcassonne Agglo et des treize communes concernées par le Plan Massif. Ce projet prévoit d'intervenir sur 11 coupures vertes de combustibles stratégiques dont 8 sont prioritaires.

Le volet agricole du Plan Massif Sud Carcassonnais propose de :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

32

- Mettre en sécurité certains domaines isolés.
- Conduire des actions d'aménagement des espaces pastoraux pour pérenniser l'activité à long terme.
- Consolider les usages entre pastoralisme, chasse et activités de loisirs.
- Consolider le vignoble pour faire face au changement climatique.
- Identifier des projets de diversifications et de complémentarité entre élevage et viticulture (allier agro écologie et ouverture des milieux).
- Rechercher des surfaces fourragères complémentaires pour les éleveurs du secteur dans un contexte de changement climatique.

Le coût total prévisionnel du projet est de 65 540 € TTC.

Une perspective d'un co financement de l'Europe à hauteur de 63% du montant total de la dépense TTC soit 41 290,20 € est prévu dans l'appel à projet.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de travailler sur le volet agricole DFCI du Plan Massif Sud Carcassonnais.

Article 2 : D'approuver le dépôt du dossier de candidature pour se positionner sur l'AAP Terra Rural.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative ou financière y afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-104

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 98
Nombre de pouvoirs : 26
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide).

34

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Exposé

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été créée par délibération n°2020-241 du 16 octobre 2020 conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre l'expression des usagers et de donner son avis sur les services publics. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur tel que défini en annexe joint.

Conformément à la circulaire n° NOR/LBL/B/03/10019C du 7 mars 2003, le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération « Carcassonne Agglo » et a pour finalité d'organiser son travail sur le plan pratique.

Toutes les modalités de fonctionnement sont mentionnées au Règlement intérieur ci-joint.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-105

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Détermination des attributions de compensation 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

36

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Considérant l'article 1609 nonies du CGI fixant les modalités de révisions des attributions de compensation ;

Considérant la délibération n° 2021-394 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2021 portant validation du Pacte Financier et Fiscal ;

Vu les CLECT du 30 novembre 2017 et du 17 décembre 2021.

Vu les délibérations des communes reçues par Carcassonne Agglo à la date d'envoi des convocations au présent conseil communautaire, les nouvelles attributions de compensation (AC) pour l'exercice 2022 sont annexées à la présente délibération ;

Dans le cadre du transfert de fiscalité porté par le Pacte Financier et Fiscal de Carcassonne Agglo, il a été proposé aux communes membres de diminuer leurs taux de foncier bâti et de foncier non bâti. Afin de neutraliser la perte de fiscalité induite aux communes, il leur a été proposé de compenser cette perte à l'euro près par un montant complémentaire sur leurs attributions de compensation.

Chaque commune a été informée individuellement par mail en date du 08 février 2022 du nouveau montant d'AC à délibérer pour compenser la perte de fiscalité sur le foncier bâti et le non bâti.

Pour les communes n'ayant pas encore délibéré à la date du présent conseil, l'attribution de compensation sera maintenue au montant de l'AC voté en 2021 dans l'attente de la délibération de la commune. Dès réception de celle-ci, une nouvelle délibération sera préparée pour mettre à jour le montant de l'AC lors du prochain conseil communautaire.

Les communes dont la délibération a été reçue, qui avaient jusqu'en 2021 une AC négative, verront les titres émis par Carcassonne Agglo pour la période de janvier à mars 2022 annulés, l'émission d'un mandat en avril 2022 de 4/12^{ème} du nouveau montant puis un versement par douzième mensuel à partir de mai 2022.

Les communes dont la délibération a été reçue, qui avaient jusqu'en 2021 une AC positive, verront l'émission d'un mandat en avril 2022 représentant le rattrapage de l'augmentation de l'AC pour la période de janvier à mars 2022 et 1/12^{ème} pour le mois d'avril puis le versement par douzième mensuel à partir de mai 2022.

Pour les communes dont la délibération n'est pas encore parvenue au service finances de Carcassonne Agglo, ces mises à jour et rattrapages s'effectueront au prochain conseil communautaire.

Pour rappel, les imputations comptables des différents flux des AC versées par Carcassonne Agglo sont :

- Agglomération : mandat au 014-739211
- Commune : titre au 73-73211

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, afin que les bases fiscales 2022 soient intégrées durablement dans le calcul des AC des communes, la revalorisation des AC avec les bases définitives 2022 sera communiquée aux communes au

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

mois d'octobre, pour un vote des AC définitives en conseil communautaire sur le dernier trimestre 2022, avec régularisation rétroactive sur l'année 2022.

Décision

37

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. OUDDANE + pouvoir FLAMANT
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	92	
Contre :	30	Mmes BARDOU, BARTHES, DENUX, DOUTRES, GIOVANNETTI, GODEFROY, MIGNOT, QUINTILLA-MENDEGRIS, MM. ARIAS, BES, DUTHU, JORDAN, LECINA Jean-Pierre, LEUBA, PECH + pouvoirs ALBAREL, AUDIER Jean-Bernard, BLASQUEZ, BUSTOS, CAMBON, CARVAJAL, CHESA, GASC, KERRINCKX, LARRAT, LETAO, LUCET, MONTAGNE, MONTUSSAC, ZORZETTO.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les attributions de compensation pour l'exercice 2022 en annexe.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

	Montant des attributions de compensation 2021	Montant des attributions de compensations proposées pour compenser le transfert de taux	Montant des attributions de compensation 2022			Montant des attributions de compensation 2021	Montant des attributions de compensations proposées pour compenser le transfert de taux	Montant des attributions de compensation 2022	
			Avec délibération de la commune	reconduction 2021 provisoire en attente de délibération				Avec délibération de la commune	reconduction 2021 provisoire en attente de délibération
AIGUES VIVES	18 547,90 €	102 496,90 €	102 496,90 €		MONCLAR	48 266,81 €	82 699,81 €	82 699,81 €	
ALAIRAC	6 864,00 €	148 764,00 €	148 764,00 €		MONTIRAT	407,80 €	18 909,80 €	18 909,80 €	
ALZONNE	209 124,00 €	461 612,00 €	461 612,00 €		MONTOLIEU	-13 717,00 €	123 201,00 €	123 201,00 €	
ARAGON	-21 666,00 €	55 236,00 €	55 236,00 €		MONZE	-11 512,00 €	25 605,00 €	25 605,00 €	
ARQUETTES EN VAL	-8 316,00 €	12 093,00 €	12 093,00 €		MOUSSOULENS	-40 858,00 €	72 870,00 €	72 870,00 €	
ARZENS	154 921,00 €	354 143,00 €	354 143,00 €		PALAJA	34 678,32 €	448 337,32 €	448 337,32 €	
AZILLE	-45 850,56 €	181 483,44 €	181 483,44 €		PENNAUTIER	22 356,16 €	426 288,16 €	426 288,16 €	
BADENS	-69 546,00 €	37 548,00 €	37 548,00 €		PEPIEUX	4 102,83 €	162 793,83 €	162 793,83 €	
BAGNOLES	-9 056,00 €	31 366,00 €	31 366,00 €		PEYRIAC MINERVOIS	52 525,51 €	226 031,51 €	226 031,51 €	
BARBAIRA	230 708,00 €	374 879,00 €	374 879,00 €		PEZENS	55 979,70 €	244 010,70 €		55 979,70 €
BERRIAC	109 121,40 €	223 712,40 €	223 712,40 €		POMAS	27 347,03 €	136 554,03 €	136 554,03 €	
BLOMAC	-33 863,64 €	9 157,36 €	9 157,36 €		PREIXAN	15 024,46 €	88 460,46 €	88 460,46 €	
BOUILHONNAC	-15 453,00 €	24 773,00 €	24 773,00 €		PUICHERIC	14 946,29 €	183 271,29 €	183 271,29 €	
CABRESPINE	32 397,00 €	64 866,00 €	64 866,00 €		RAISSAC SUR LAMPY	36 873,00 €	98 003,00 €	97 672,00 €	
CAPENDU	-3 668,00 €	239 409,00 €	239 409,00 €		RIEUX EN VAL	-4 296,00 €	11 552,00 €	11 295,00 €	
CARCASSONNE	7 644 487,70 €	18 602 398,70 €		7 644 487,70 €	RIEUX MINERVOIS	227 694,38 €	570 361,38 €	566 905,38 €	
CASTANS	3 363,00 €	28 414,00 €	28 414,00 €		ROUFFIAC D'AUDE	21 495,31 €	70 526,31 €	70 526,31 €	
CAUNES MINERVOIS	846,49 €	241 482,49 €	241 482,49 €		ROULLENS	13 269,59 €	79 538,59 €	79 538,59 €	
CAUNETTE EN VAL	-3 423,00 €	2 756,00 €	2 756,00 €		RUSTIQUES	-53 903,00 €	14 362,00 €	14 362,00 €	
CAUX ET SAUZENS	4 017,56 €	125 154,56 €	125 154,56 €		SAINTE EULALIE	10 158,00 €	72 841,00 €	72 841,00 €	
CAVANAC	57 311,67 €	216 524,67 €	216 524,67 €		SAINT FRICHOUX	-6 884,00 €	29 830,00 €	29 830,00 €	
CAZILHAC	64 402,98 €	332 507,98 €		64 402,98 €	SAINT MARTIN LE VIEIL	15 161,00 €	58 835,00 €	58 835,00 €	
CITOU	-4 335,00 €	10 865,00 €	10 865,00 €		SALLELES CABARDES	-2 977,00 €	15 452,00 €	15 452,00 €	
COMIGNE	-9 455,60 €	33 553,40 €	33 553,40 €		SERVIES EN VAL	-3 105,00 €	38 014,00 €	38 014,00 €	
CONQUES SUR ORBIEL	-9 107,00 €	324 491,00 €	324 491,00 €		TAURIZE	-2 682,00 €	11 641,00 €	11 641,00 €	
COUFFOULENS	38 135,78 €	122 064,78 €	122 064,78 €		TRASSANEL	0,00 €	3 976,00 €	3 976,00 €	
DOUZENS	-29 103,95 €	76 484,05 €	76 484,05 €		TRAUSSE MINERVOIS	2 413,00 €	93 197,00 €	93 197,00 €	
FAJAC EN VAL	-1 573,00 €	6 610,00 €	6 610,00 €		TREBES	698 526,66 €	1 831 418,66 €	1 831 418,66 €	
FLOURE	-4 997,00 €	39 625,00 €	39 625,00 €		VAL DE DAGNE	-44 704,00 €	71 411,00 €	71 411,00 €	
FONTIES D'AUDE	28 314,42 €	85 279,42 €	85 279,42 €		VENTENAC CABARDES	-55 263,00 €	60 447,00 €	60 447,00 €	
LA REDORTE	42 750,61 €	248 701,61 €	248 701,61 €		VERZEILLE	16 660,00 €	73 587,00 €	73 049,00 €	
LABASTIDE EN VAL	-3 941,00 €	11 163,00 €	11 163,00 €		VILLALIER	-16 678,00 €	91 015,00 €	91 015,00 €	
LAURE MINERVOIS	-25 159,24 €	147 225,76 €		-25 159,24 €	VILLAR EN VAL	-2 953,00 €	4 392,00 €	4 392,00 €	
LAVALETTE	32 346,22 €	198 971,22 €	198 971,22 €		VILLARZEL CABARDES	-2 226,00 €	34 059,00 €	34 059,00 €	
LESPINASSIERE	-6 210,00 €	16 685,00 €		-6 210,00 €	VILLEDUBERT	41 185,77 €	99 783,77 €	99 783,77 €	
LEUC	28 374,67 €	126 708,67 €	126 708,67 €		VILLEFLOURE	0,00 €	21 291,00 €	21 291,00 €	
LIMOUSIS	-3 760,00 €	15 338,00 €	15 338,00 €		VILLEGAILHENC	25 714,00 €	251 097,00 €	251 097,00 €	
MALVES MINERVOIS	-6 759,00 €	113 882,00 €	113 882,00 €		VILLEGLY	-16 943,00 €	119 643,00 €	119 643,00 €	
MARSEILLETTE	-95 787,00 €	4 097,00 €	4 097,00 €		VILLEMUSTAUSOU	106 631,25 €	799 149,25 €	799 149,25 €	
MAS DES COURS	0,00 €	2 934,00 €	2 934,00 €		VILLENEUVE MINERVOIS	39 477,74 €	179 710,74 €	179 710,74 €	
MAYRONNES	1 126,00 €	7 429,00 €	7 429,00 €		VILLESEQUELANDE	-23 646,00 €	76 551,00 €	76 551,00 €	
					VILLETRITOUIS	-4 186,00 €	3 217,00 €	3 217,00 €	

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-106

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Reprise anticipée des résultats 2021 au budget 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 97 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

39

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi, entre la date limite de mandatement et la date limite de vote des taux, le Conseil Communautaire peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif.

Ainsi, au vu du calcul des résultats prévisionnels établis par l'ordonnateur, il est proposé de procéder aux opérations de reprises anticipées des résultats de l'exercice 2021 suivantes, en reprenant les résultats de clôture de l'exercice 2021 aux budgets primitifs 2022, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

	BP	EAU	ASS	SPANC	ENV
Fonctionnement					
Résultat reporté 2020	8 713 606,56 €	894 579,14 €	2 237 077,48 €	87 308,71 €	164 503,72 €
Dépenses 2021	65 826 447,72 €	7 637 628,17 €	5 070 685,05 €	9 589,61 €	18 841 215,42 €
Recettes 2021	68 076 123,10 €	8 796 372,98 €	5 423 743,34 €	29 533,00 €	18 780 981,04 €
Résultat de l'exercice 2021	2 249 675,38 €	1 158 744,81 €	353 058,29 €	19 943,39 €	- 60 234,38 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2021	10 963 281,94 €	2 053 323,95 €	2 590 135,77 €	107 252,10 €	104 269,34 €
Résultat reporté de fonctionnement 2022(002)	10 963 281,94 €	2 053 323,95 €	2 590 135,77 €	107 252,10 €	104 269,34 €
Investissement					
Résultat reporté 2020	1 936 605,06 €	2 117 089,36 €	2 006 205,49 €	22 276,39 €	2 567,00 €
Dépenses 2021	13 534 215,53 €	4 349 322,61 €	5 382 325,68 €	- €	2 135 480,85 €
Recettes 2021	14 103 093,05 €	1 981 375,08 €	3 487 066,60 €	3 561,03 €	2 101 880,98 €
Résultat de l'exercice 2021	568 877,52 €	- 2 367 947,53 €	- 1 895 259,08 €	3 561,03 €	- 33 599,87 €
Résultat de clôture d'investissement 2021 (001)	2 505 482,58 €	- 250 858,17 €	110 946,41 €	25 837,42 €	- 31 032,87 €
RAR en dépenses à reporter en 2022	3 151 303,19 €	1 515 587,10 €	2 159 712,28 €	- €	17 904,00 €
RAR en recettes à reporter en 2022	863 868,00 €	2 389 120,72 €	3 154 930,00 €	- €	447 521,00 €
Résultat cumulé d'investissement 2021	218 047,39 €	622 675,45 €	1 106 164,13 €	25 837,42 €	398 584,13 €
Montant à financer	- €	- €	- €	- €	- €
Affectation en investissement 2022 (1068)	- €	- €	- €	- €	- €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

	AOT	ZAE	Centre aquatique	LIN	RIP
Fonctionnement					
Résultat reporté 2020	276 907,35 €	- €	372,64 €	- €	1 023,37 €
Dépenses 2021	10 019 819,27 €	433 760,79 €	945 593,87 €	1 217 557,28 €	- €
Recettes 2021	10 155 197,35 €	379 505,01 €	947 208,64 €	1 217 557,28 €	- €
Résultat de l'exercice 2021	135 378,08 €	- 54 255,78 €	1 614,77 €	- €	- €
Résultat cumulé de fonctionnement 2021	412 285,43 €	- 54 255,78 €	1 987,41 €	- €	1 023,37 €
Résultat reporté de fonctionnement 2022(002)	404 585,88 €	- 54 255,78 €	1 987,41 €	- €	1 023,37 €
Investissement					
Résultat reporté 2020	3 767,30 €	- 683 668,64 €	169 930,00 €	- 1 166 061,58 €	- €
Dépenses 2021	61 063,85 €	309 578,77 €	355 651,39 €	330 039,44 €	- €
Recettes 2021	41 368,00 €	817 816,69 €	330 656,00 €	2 368 084,29 €	- €
Résultat de l'exercice 2021	- 19 695,85 €	508 237,92 €	- 24 995,39 €	2 038 044,85 €	- €
Résultat de clôture d'investissement 2021 (001)	- 15 928,55 €	- 175 430,72 €	144 934,61 €	871 983,27 €	- €
RAR en dépenses à reporter en 2022	71 558,00 €	- €	75 582,48 €	93 357,56 €	- €
RAR en recettes à reporter en 2022	79 787,00 €	- €	- €	11 243,00 €	- €
Résultat cumulé d'investissement 2021	- 7 699,55 €	- 175 430,72 €	69 352,13 €	789 868,71 €	- €
Montant à financer	7 699,55 €	175 430,72 €	- €	- €	- €
Affectation en investissement 2022 (1068)	7 699,55 €	- €	- €	- €	- €

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ces propositions de reprise anticipée des résultats 2021 au budget 2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-107

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements
Gestion en Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiements

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

42

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu l'article L2311-3 du CGCT,

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles la commune s'engage, au-delà de l'exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une autorisation d'engagement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il vous est proposé de mettre à jour les Crédits de Paiements (CP) des Autorisations de Programmes (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE). Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et de modifier le montant des AP et AE au vu de l'évolution des projets pour les opérations du budgets principal M14 et des budgets annexes Eau M49, Assainissement M49, Location Immeubles Nus M14, AOT M43, Environnement M14 et ZAE M14.

BUDGET ZAE

Il vous est proposé de clôturer l'AE suivante :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Budget	N°AP	LIBELLE	TOTAL AE
ZAE	001	Aménagement de la ZAE de Bezons	1 548 231,05 €

BUDGET PRINCIPAL

Il convient de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et suivants :

Budget	N°AP	LIBELLE	CP				MOUVEMENTS	TOTAL AP
			Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2021	2022	2023	SUIVANTS		
BP	018	ANRU	15 676 889,01 €	33 000,00 €	294 739,55 €	- €		16 004 628,56 €
BP	019	Barrage Cavayère	830 875,27 €	- €	10 285,83 €	- €		841 161,10 €
BP	023	Modernisation des zones	6 164 894,50 €	864 784,00 €	600 000,00 €	1 800 000,00 €	MONTANT PRECEDENT	7 629 678,50 €
							MONTANT PROPOSE	9 429 678,50 €
BP	025	Ligne TGV	1 581 171,78 €	154 766,07 €	621 442,60 €	- €		2 357 380,45 €
BP	027	Aéroport	1 492 988,17 €	284 396,00 €	281 786,00 €	812 689,20 €		2 871 859,37 €
BP	031	Terra Rural	264 131,20 €	18 328,60 €	17 931,20 €	- €		300 391,00 €
BP	033	Canal du Midi	130 995,08 €	- €	3 517 620,17 €	512 000,00 €		4 160 615,25 €
BP	034	Points d'arrêts sur réseau	186 976,73 €	60 000,00 €	100 000,00 €	257 823,27 €		604 800,00 €
BP	036	SCOT	505 631,00 €	36 000,00 €	31 636,66 €	- €		573 267,66 €
BP	038	Projets hydrauliques	485 039,26 €	370 179,20 €	260 906,16 €	- €		1 116 124,62 €
BP	040	SYADEN THD	3 784 679,63 €	423 633,62 €	0,20 €	- €		4 208 313,45 €
BP	042	GED et Gestion financière	531 424,11 €	38 018,35 €	- €	- €		569 442,46 €
BP	043	Rénovation siège Carcassonne Agglo	416 776,96 €	- €	50 000,00 €	- €		466 776,96 €
BP	045	Renouvellement du parc informatique	158 227,33 €	85 000,00 €	76 772,67 €	- €		320 000,00 €
BP	051	Reconstruction de la piscine de Conques sur Orbiel	29 707,20 €	5 000,00 €	1 514 000,00 €	1 981 000,00 €		3 529 707,20 €
BP	052	Aides à l'immobilier	214 779,00 €	350 000,00 €	250 000,00 €	300 000,00 €	MONTANT PRECEDENT	600 000,00 €
							MONTANT PROPOSE	1 114 779,00 €
BP	056	Travaux Cérès Franco	156 000,00 €	260 000,00 €	104 000,00 €	- €		520 000,00 €
BP	057	Acquisition Kappa'R	439 699,31 €	442 608,00 €	300,69 €	- €		882 608,00 €
BP	059	Production de logements sociaux	25 200,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	774 800,00 €		1 400 000,00 €
BP	060	Aides habitat particuliers	11 400,00 €	120 100,00 €	418 500,00 €	900 000,00 €		1 450 000,00 €
BP	061	Aides aux communes	576 917,00 €	1 800 000,00 €	2 223 083,00 €	7 400 000,00 €		12 000 000,00 €

BUDGETS EAU POTABLE

Il convient de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et suivants :

Budget	N°AP	LIBELLE	CP				MOUVEMENTS	TOTAL AP
			Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2021	2022	2023	SUIVANTS		
AEP R	049	Travaux suite à SDAEP Minervoies	- €	985 000,00 €	3 565 000,00 €	- €		4 550 000,00 €
AEP R	050	Travaux suite à SDAEP Val de Dagne	- €	525 000,00 €	2 225 000,00 €	- €		2 750 000,00 €
AEP D	054	Continuité Maquens	515 062,81 €	299 937,19 €	-	-	MONTANT PRECEDENT	750 000,00 €
							MONTANT PROPOSE	815 000,00 €
AEP D	064	Renouvellement réseaux AEP Communes en	- €	350 000,00 €	- €	- €		350 000,00 €
AEP R	065	Renouvellement réseaux AEP Communes en REGIE	- €	300 000,00 €	- €	- €		300 000,00 €
AEP D	066	Renforcement ZA Béragne	- €	900 000,00 €	500 000,00 €	- €		1 400 000,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et suivants :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Budget	N°AP	LIBELLE	CP				TOTAL AP
			Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2021	2022	2023	SUIVANTS	
ASST D	046	Digesteur de boues	194 164,66 €	500 000,00 €	7 543 835,34 €	- €	8 238 000,00 €
ASST D	047	Raccordements STEP Saint Jean	1 057 609,13 €	6 040 000,00 €	4 172 390,87 €	- €	11 270 000,00 €
ASST D	053	Réhabilitation STEP Délégation	38 079,00 €	1 361 921,00 €	- €	- €	1 400 000,00 €
ASST R	055	Réhabilitation STEP Régie	- €	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €
ASST D	062	Renouvellement réseaux EU Communes en DSP	- €	250 000,00 €	- €	- €	250 000,00 €
ASST R	063	Renouvellement réseaux EU Communes en REGIE	- €	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €

BUDGET ENVIRONNEMENT

Il convient de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et suivants :

Budget	N°AP	LIBELLE	CP				TOTAL AP
			Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2021	2022	2023	SUIVANTS	
ENV	058	Sécurisation Barrage Cavayère	2 129 120,85 €	1 920 879,15 €	- €	- €	4 050 000,00 €

BUDGET AOT

Il convient de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2021 et suivants :

Budget	N°AP	LIBELLE	CP				TOTAL AP
			Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2021	2022	2023	SUIVANTS	
AOT	048	Etude de préfiguration du PEM	84 482,25 €	90 000,00 €	95 517,75 €	- €	270 000,00 €

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative d'AP/CP et d'AE/CP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-108

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 97 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

46

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément aux articles 1639 A Ter et 1639 A quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), il appartient à l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale de voter les taux de fiscalité relatifs à la taxe foncière des propriétés bâties, à la taxe foncière des propriétés non bâties, à la cotisation foncière des entreprises et du versement transport.

Vu la délibération n°2021-394 portant sur le Pacte Financier et Fiscal ;

Afin de mettre en œuvre le transfert de taux de fiscalité prévu par le Pacte financier et Fiscal voté lors de la séance du conseil communautaire du 10 décembre 2021, il convient de procéder à une modification des taux de foncier bâti et non bâti de Carcassonne Agglo. Les autres taux restent inchangés par rapport à 2021.

Au titre de l'exercice 2022, les taux de fiscalité proposés sont les suivants :

	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,71
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,73
Cotisation foncière des entreprises	37,39
Versement transport	1,15

Conformément à la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à sa valeur de 2019, soit 12,00%. L'obligation de vote du taux de taxe d'habitation ne figure plus à l'article 1636 B sexies du C.G.I.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. OUDDANE + pouvoir FLAMANT
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	93	
Contre :	29	Mmes BARDOU, BARTHES, DENUX, DOUTRES, GIOVANNETTI, GODEFROY, MIGNOT, QUINTILLA-MENDEGRIS, MM. ARIAS, BES, JORDAN, LECINA Jean-Pierre, LEUBA, PECH + pouvoirs ALBAREL, AUDIER Jean-Bernard, BLASQUEZ, BUSTOS, CAMBON, CARVAJAL, CHESA, GASC, KERRINCKX, LARRAT, LETAO, LUCET, MONTAGNE, MONTUSSAC, ZORZETTO.

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'approuver les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-109

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Fiscalité Environnement – Vote des taux 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 97 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

49

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Conformément à l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Communautaire est compétent pour voter le taux de fiscalité relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service d'enlèvement des ordures ménagères ; service mis en œuvre par le COVALDEM11.

Au sein du nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération, il vous est proposé de reconduire des taux différents en vue de proportionner la T.E.O.M. à l'importance du service rendu et à la fréquence de l'enlèvement des ordures ménagères dans les différentes parties du territoire.

		Taux 2022
Zone A	Commune de Carcassonne	12,10
Zone B	22 Communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération et Pomas	13,13
Zone C	Communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière, Saint Frichoux et Trassanel	14,60
Zone D	Communes anciennement membres des Communautés de communes Cabardès au Canal du Midi, Minervois au Cabardès, Haut Minervois, du Canton de Lagrasse, ainsi que les communes d'Arzens, Bouilhonnac, Rustiques, Verzeille, Val de Dagne	17,10
Zone E	Communes anciennement membres de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit : Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze	19,57

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'approuver les taux de fiscalité Environnement (T.E.O.M.) au titre de l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-110

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
Vote du produit pour l'année 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

52

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L. 5216-7 IV bis du CGCT pour les communautés d'agglomération,

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT pour les communautés de communes,

Vu les délibérations n°2017-28, n°2017-320, n°2017-438, n°2017-439 et n°2017-440 relatives au transfert de compétence de la GEMAPI, d'adhésion aux EPAGES, de modifications des statuts de Carcassonne Agglo et des EPAGES, de modifications des périmètres des EPAGES, de désignation des membres de chaque EPAGE,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Il convient d'arrêter pour l'année 2022, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour un montant global de 2 250 000 €. Le produit reste identique à celui voté au titre de 2021.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 1 : D'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2022 au montant de 2 250 000€.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-111

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget Principal

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

55

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	2	M. OUDDANE + pouvoir FLAMANT
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	94	
Contre :	28	Mmes BARDOU, BARTHES, DENUX, DOUTRES, GIOVANNETTI, GODEFROY, MIGNOT, QUINTILLA-MENDEGRIS, MM. ARIAS, BES, DUTHU, JORDAN, LECINA Jean-Pierre, LEUBA, + pouvoirs ALBAREL, AUDIER Jean-Bernard, BLASQUEZ, BUSTOS, CAMBON, CARVAJAL, CHESA, GASC, KERRINCKX, LARRAT, LETAO, MONTAGNE, MONTUSSAC, ZORZETTO.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget principal 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 114 189 495,13 € équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

56

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget Principal	72 384 752,66 €	97 858 831,94 €	18 299 299,90 €	16 330 663,19 €	90 684 052,56 €	114 189 495,13 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-112

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe Eau Potable

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

58

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe Eau Potable 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 25 009 551.00€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget Eau Potable	12 091 281,95 €	14 217 556,73 €	9 625 275,63 €	10 791 994,27 €	21 716 557,58 €	25 009 551,00 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-113

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe Assainissement

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

61

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe Assainissement 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 34 195 848.05€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget Assainissement	11 871 184,72 €	13 321 135,77 €	16 494 043,67 €	20 874 712,28 €	28 365 228,39 €	34 195 848,05 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

62

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-114

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe Environnement

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

64

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe Environnement 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 21 698 173.34€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget Environnement	18 924 078,53 €	19 479 514,34 €	2 655 102,00 €	2 218 659,00 €	21 579 180,53 €	21 698 173,34 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

65

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-115

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe Centre Aquatique

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

67

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe Centre Aquatique 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 1 374 934.61€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget Centre aquatique	990 975,00 €	899 000,00 €	511 014,99 €	475 934,61 €	1 501 989,99 €	1 374 934,61 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-116

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe ZAE

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

70

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe ZAE 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 5 221 695,48€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget annexe ZAE	2 674 908,00 €	2 751 264,76 €	2 306 389,15 €	2 470 430,72 €	4 981 297,15 €	5 221 695,48 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-117

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe LIN

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

73

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe LIN 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 1 799 176.27€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget LIN	577 350,00 €	641 010,00 €	1 697 921,22 €	1 158 166,27 €	2 275 271,22 €	1 799 176,27 €

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-118

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe SPANC

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

76

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe SPANC 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 165 289.52€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget SPANC	113 908,65 €	135 852,10 €	25 839,60 €	29 437,42 €	139 748,25 €	165 289,52 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-119

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe RIP

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

79

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe RIP 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 1 023.37€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget RIP	1 023,24 €	1 023,37 €	- €	- €	1 023,24 €	1 023,37 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-120

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Budget Primitif 2022
Budget annexe AOT

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 97
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel).

82

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 à L.2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget,

Vu la loi du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le décret du 23 juin 2016 prévoyant une note explicative de synthèse présentant les informations financières

Vu la délibération du Conseil Communautaire N° 2022-053 du 18 février 2022 relative au rapport d'orientation budgétaire exercice 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et perspectives financières » réunie le 29 mars 2022.

Considérant que le budget d'un EPCI est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	124	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	124	
Pour :	124	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ledit budget primitif du budget annexe AOT 2022 tel qu'annexé à la présente délibération, dans la présentation par nature et par chapitre.

Article 2 : D'arrêter en conséquence ledit budget à la somme de 11 830 231.70€ équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement, selon la répartition suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Budget AOT	10 388 711,53 €	11 526 473,15 €	269 442,38 €	303 758,55 €	10 658 153,91 €	11 830 231,70 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

83

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-121

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Avenant 2 au marché de service N° 21019 destiné à la gestion particulière des Espaces Paysagers Intercommunaux - Lot 2 Débroussaillage des espaces paysagers

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 96
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

85

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu la délibération N° 2020-255 du Conseil communautaire du 16 octobre 2020 relative aux Marché de services destiné à la gestion particulière des Espaces Paysagers Intercommunaux

Dans le cadre du maintien de l'attractivité de la diversité environnementale comprenant également sa préservation, Carcassonne Agglo réalise, selon leurs spécificités, l'entretien des espaces paysagers aménagés (espaces verts, ...), des espaces naturels (espaces boisés, espace de loisirs, ...) et de la végétation en hauteur (arbre).

L'établissement public de coopération intercommunale est amené à faire appel à des acteurs spécialisés dans les domaines de la gestion de ces espaces.

Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, sur le principe d'un accord cadre à bon de commande selon les dispositions des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 et R2162-2 du Code de la Commande publique pour une période allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2021, suivi de trois reconductions par période successive d'un an sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2024.

L'appel d'offre se décomposait en 3 lots de type « multi-attributaire »:

- Lot n°1 : Entretien des espaces aménagés et naturels (marché n°21019-01 du 12/04/2021);
- **Lot n°2 : Débroussaillage des espaces paysagers (marché n°21019-02 du 12/04/2021);**
- Lot n°3 : Gestion régulière des arbres (marché n°21019-03 du 12/04/2021).

Le lot 2, objet du présent rapport, consiste en des actions de débroussaillage mécanisées nécessitant la maîtrise de matériel de type débroussailleuse/épareuse. L'axe d'intervention s'oriente sur des travaux dit forestiers, donc sur des zones accidentées ou sites d'accès difficile. Les titulaires de ce marché sont les sociétés ECOVANA – SUD ESPACES VERTS - VIAGREEN

Les montants minimum et maximum pour les quatre années 2021 à 2024 sont les suivants :

	Minimum	Maximum
Lot n° 2 : Débroussaillage des espaces paysagers	40 000,00 € HT	300 000,00 € HT

Par avenant 1 du 09/02/2022, des prestations nouvelles ont été intégrées au bordereau de prix unitaires, sans bouleversement économique du marché :

« Obligation Légale de Débroussaillage et Bande Débroussaillées de Sécurité » définit par un débroussaillage consistant à la réduction des combustibles de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies.

A ce jour, et sur la base de l'article R2194-1 du Code de la commande publique, prévu au CCAP du marché dans son article 4-2, le volume à traiter et les conditions d'accès aux sites concernés s'avèrent d'importance et de difficultés telles, qu'il convient d'augmenter le montant maximum annuel de ce marché de 20 000,00 € HT, portant ce montant maximum à 95 000,00 € HT par année au lieu de 75 000,00 € HT. Cela représente une variation annuelle de 26.66 %.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Cet avenant passe les montants minimum et maximum totaux pour les années restantes 2022 à 2024 à :

	Minimum	Maximum
Lot n° 2 : Débroussaillage des espaces paysagers	30 000,00 € HT	285 000,00 € HT

Sur la durée totale du marché soit les 4 années, cette augmentation représente 20 %.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 22 février 2022.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2022 et suivant(s), afférant à tout service, direction ou structure intercommunale de Carcassonne Agglo qui fait usage de ce type de prestations.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter les actes administratifs liés à ces missions, ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-122

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Itinéraires de randonnée inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
Désinscription de l'itinéraire « Caunes Les Soulanes » - Commune de Caunes Minervois et de l'itinéraire « Sentier des Capitouls » - Commune de Villeneuve Minervois

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 96
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

88

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Une des politiques de CARCASSONNE AGGLO consiste à assurer la conservation et l'entretien des itinéraires de randonnée qui visent à garantir le confort et la sécurité d'usage des cheminements. Les missions de Carcassonne Agglo consistent à effectuer la mise à jour des actes administratifs (convention d'autorisation de passage), l'entretien des circuits et leurs abords, le maintien en état des aménagements, des éléments de sécurité et de la signalisation.

Aujourd'hui, les itinéraires « Caunes Les Soulanes » - Commune de Caunes Minervois et « Sentier des Capitouls » - Commune de Villeneuve Minervois ne correspondent plus aux critères du Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR), ou sont remplacés par un autre circuit.

Les parcelles ou chemins supportant d'autres itinéraires et ayant fait l'objet d'une délibération restent inscrits au titre de ces derniers.

De ce fait, il convient de procéder à la désinscription des dits sentiers de randonnée.

Conformément aux dispositions du règlement de labellisation PDIPR, la Commune de Caunes Minervois, par délibération n°DM2022/01 du 21 janvier 2022 et la Commune de Villeneuve Minervois par délibération 30112021-09 du 30 novembre 2021 ont approuvé le retrait des itinéraires susvisés du Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le principe de désinscription, de l'itinéraire intitulé « Caunes Les Soulanes » situé sur la Commune de Caunes Minervois et de l'itinéraire « Sentier des Capitouls » situé sur la Commune de Villeneuve Minervois du Plan Départemental d'Itinéraires, de Promenade et de Randonnée (PDIPR);

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter les actes administratifs liés à cette procédure, ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

89

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-123

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Avenant n°1 - Programme d'Intérêt Général départemental 2022-2024

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 96 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

91

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Entre 2017 et 2021, le Département de l'Aude a engagé la mise en œuvre, sur son territoire, d'un programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (dit PIG départemental de l'Aude, volet de lutte contre la précarité énergétique – rénovation thermique des logements des propriétaires occupants du PDALHPD et du Programme Ma Prime Rénov' Sérénité).

Au regard du succès rencontré par ce PIG, le Conseil Départemental a souhaité poursuivre l'initiative sur une deuxième période triennale.

A ce titre, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Département de l'Aude ont signé en février 2022 une convention portant sur la mise en œuvre d'un nouveau programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle du territoire de l'Aude.

Ce dispositif d'une durée de 10 mois, renouvelable 2 fois par période de 12 mois, a pour objectif d'organiser et de mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant à la mobilisation des propriétaires occupants modestes en situation de précarité énergétique afin de les inciter à réaliser des travaux de rénovation thermique de leur logement.

Fort de son engagement à travers les PIG successifs menés en régie entre 2003 et 2017, mais aussi lors du PIG départemental 2017-2021, Carcassonne Agglo a souhaité poursuivre son implication aux côtés du Département afin de participer à la mise en œuvre du programme 2022-2024.

Ainsi, par délibération n°2022-060 du 18 février 2022, Carcassonne Agglo s'est engagée à intervenir, sur son territoire, en qualité d'opérateur, afin d'accompagner les ménages identifiés dans le cadre du nouveau programme en contrepartie de quoi le Département octroie un financement de 67 372 €.

Un objectif de 200 dossiers par an a été fixé sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Un avenant à la convention initiale a été rédigé afin de fixer la participation des guichets uniques France Rénov' auvergne (portés par Carcassonne Agglo, le Grand Narbonne et le CAUE) au repérage et/ou au financement des dossiers.

Pour Carcassonne Agglo, il est proposé de fixer une enveloppe de 400€ par dossier agréé par l'ANAH.

La participation financière proposée pour ce nouveau programme a été réévaluée afin d'optimiser le plan de financement des usagers (suppression de l'écochèque depuis décembre 2021), le reste à charge pouvant être un motif d'interruption de la démarche de rénovation énergétique des logements.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat » réunie le 1^{er} avril 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

92

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale PIG lutte contre la précarité énergétique 2022-2024 annexé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-124

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Règlement d'attribution des aides
Programme d'Intérêt Général 2022-2024

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 96
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

94

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération n°2022-060 du 18 février 2022, Carcassonne Agglomération a approuvé l'intervention de son service habitat pour œuvrer, en qualité d'opérateur, à la mise en œuvre opérationnelle du nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022-2024 lutte contre la précarité énergétique, porté par le Conseil Départemental, l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Par ailleurs, par délibération n°2022-123 en date du 8 avril 2022, le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo a voté la participation financière aux travaux pour un montant de 400€ en bonification aux aides attribuées par l'ANAH dans le cadre du PIG 2022-2024.

Un objectif de 200 dossiers par an a été fixé sur le territoire de Carcassonne Agglo.

Pour rappel, le montant de la ligne budgétaire allouée à la rénovation énergétique du parc de logements de Carcassonne Agglo s'élève à 1 400 000 € sur 6 ans.

Afin de définir les conditions et les modalités d'octroi des aides financières dans le cadre du PIG 2022-2024, un règlement d'attribution spécifique a été rédigé.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Habitat » réunie le 1^{er} avril 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le règlement annexé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-125

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Prestation de service de transport d'enfants et d'adultes
Constitution d'un groupement de commande entre Carcassonne Agglo
et Carcassonne Agglo Solidarité (CIAS)

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 96
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

96

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans le cadre de leurs activités, le Département Enfance Jeunesse Famille, la direction Enfance Jeunesse et le Département Cohésion Sociale Insertion utilisent des prestations de transports d'enfants et d'adultes pour des sorties pédagogiques et pour le transport des enfants dans le cadre des navettes des accueils de loisirs.

Pour Carcassonne agglo, les besoins concernent les sorties organisées à destination des élèves de la Fabrique des Arts.

Les marchés actuels en groupement entre Carcassonne Agglo et le CIAS pour ce type de prestations se terminent le 31 août 2022. Dans un objectif de mutualisation des besoins et d'économie, il est ainsi proposé de relancer le marché en groupement de commande.

Il conviendrait, compte tenu des seuils déterminés par le montant cumulé des besoins, de lancer une consultation selon une procédure d'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande en appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2-1°, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, pour une première période d'un an prenant effet au 1^{er} septembre 2022, pouvant être reconduit tacitement par période successive d'un an, sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans soit le 31 août 2026, sur la base des montants annuels et de l'allotissement suivants :

Lot 1 Transports des mercredis et vacances scolaires secteur Carcassonne Péri Urbain (AL Cavayère, Plaine, Madame, Villemoustaussou)

- Pour le CIAS Sans minimum Maximum : 120 000€ HT soit 132 000€ TTC

Lot 2 Transports des mercredis et vacances scolaires secteur Mercredi Cabardes Nord Carcassonnais (AL Conques, Villegly, Ventenac, Alzonne)

- Pour le CIAS Sans minimum Maximum : 80 000€ HT soit 88 000€ TTC

Lot 3 : Transports des mercredis et vacances scolaires secteur mercredi Minervois Piémont (AL Peyriac, Montlaur, Piémont)

- Pour le CIAS Sans minimum Maximum : 35 000€ HT soit 38 500€ TTC

Lot 4 : Transports de personnes dans le cadre de sorties diverses

- Pour le CIAS Sans minimum Maximum : 15 000€ HT soit 16 500€ TTC
- Pour l'AGGLO Sans minimum Maximum : 10 000€ HT soit 11 000€ TTC

En application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes nécessite l'établissement d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres du groupement définissant :

- Le coordonnateur du groupement qui sera chargé de procéder aux opérations de passation de l'accord-cadre,
- Les modalités de sélection de l'attributaire,
- Les missions assignées au coordonnateur : passation et notification des marchés.

Compte tenu des modalités administratives et techniques du projet, il est proposé que Carcassonne Agglo Solidarité assure la tâche de coordonnateur.

Décision

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions présentées.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes.

Article 3 : De signer le marché résultant de cette consultation ainsi que toute pièce afférente.

Article 4 : De prévoir les crédits nécessaires aux comptes des budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-126

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Modification provisoire de la Gamme tarifaire des transports collectifs

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 96 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laëtitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PROUST Michel, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laëtitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien.

99

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération n°2019-121 du 27 juin 2018, Carcassonne Agglo a revu sa gamme tarifaire portant sur les transports scolaires, non-urbain, urbain et TAD.

Afin d'apporter une aide aux familles ukrainiennes récemment arrivées sur le territoire, Carcassonne Agglo souhaite faciliter leurs déplacements en accordant une gratuité totale des transports jusqu'à l'obtention des justificatifs qui permettront de régulariser leur situation.

Il s'agit de délivrer un titre social « solidarité » aux adultes et enfants en procédant à une exonération des frais de dossiers et uniquement sur présentation d'une pièce d'identité. Ce titre sera valable 1 an sans autres formalités.

Il est proposé de prendre acte de cette modification temporaire tarifaire pour application à l'abonnement susvisé.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	123	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	123	
Pour :	123	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette modification provisoire de la gamme tarifaire.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-127

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Contractualisation Solidaire avec le Département de l'Aude

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

101

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Le Département de l'Aude porte le Schéma Départemental des Solidarités 2021-2025, qui présente la feuille de route stratégique en matière sociale du Département. Il comporte un volet territorial concernant les actions proposées en fonction des spécificités des lieux d'intervention. Ainsi, en lien avec les territoires ayant compétence sociale, les problématiques locales sont repérées et des propositions d'actions territorialisées sont élaborées et formalisées au sein d'une contractualisation solidaire.

Les actions sont issues d'une co-construction avec les territoires intercommunaux et les partenaires locaux, permettant de mettre en synergie les ressources, compétences et connaissances pour aboutir collectivement à une vision partagée des spécificités du territoire et des actions à mener. Par des engagements réciproques, les trois entités signataires de ce contrat mettront en œuvre des actions visant des objectifs communs, pleinement intégrés dans les stratégies territoriales de transition écologique et de transition énergétique.

En lien direct avec le Schéma Départemental des Solidarités, le contrat est proposé pour la même période que celui-ci, depuis sa signature jusqu'en 2025.

Cette contractualisation nouvelle s'inscrit par ailleurs dans l'Ambition « Un territoire accueillant et solidaire » du projet du territoire de Carcassonne Agglo adopté en conseil communautaire du 18 février 2022.

La démarche collaborative initiée dans ce cadre sur le territoire Carcassonne Agglo, permet de faire ressortir des axes prioritaires :

- Mettre en œuvre un plan d'actions en faveur des jeunes : mobilités, santé, loisirs, emploi, culture, logement...
- Renforcer l'accompagnement des jeunes adultes vers l'autonomie,
- Consolider les services du CIAS : séniors, handicap, jeunesse, enfance, familles...
- Mettre en œuvre un projet éducatif,
- Créer un bouquet de services dédiés aux séniors,
- Construire un meilleur accès aux soins et lutter contre la désertification médicale,
- Adapter et rénover les structures petite enfance et jeunesse,
- Renforcer l'insertion par l'économie, en diversifiant les propositions,
- Développer l'accompagnement aux usages numériques des habitants,
- Renforcer la politique d'accueil des enfants en situation de handicap,
- Poursuivre les actions de lutte contre les discriminations,
- Organiser l'accès aux droits.

Au travers de ces axes de travail, la participation du Département de l'Aude prend plusieurs formes : ingénierie, logistique, coordination de réseau... Une partie des actions définies nécessite une aide à l'investissement de la part du Département pour pouvoir être initiées. Carcassonne Agglo et le CIAS Carcassonne Agglo Solidarité s'engagent à la mise en œuvre des actions, à l'animation à la participation aux actions de réseau ou au cofinancement des investissements.

Cette aide à l'investissement vise à avoir un effet levier permettant d'appuyer les actions du contrat. Pour le territoire de Carcassonne Agglo, un montant plafond de 150 000 € pourra être mobilisé sur la durée du contrat.

Le développement de la télémedecine donnera lieu également à la mobilisation par le Département d'une enveloppe complémentaire, d'un montant estimé à 100 000€, qui pourra

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

être mobilisé sur la base d'un projet abouti, supposant une implication de l'intercommunalité, tant sur la localisation et l'accessibilité des outils de télémédecine financés par le Département que sur le financement des charges de fonctionnement liées à ces dispositifs.

Pour ce qui est du fonctionnement, la Contractualisation Solidaire s'attachera à optimiser l'intervention des services du Département déjà déployés sur le territoire et à adapter les financements déjà apportés.

102

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis du Comité de Pilotage réuni le 16 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « Planification territoriale » réunie le 23 mars 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la Contractualisation Solidaire avec le Département de l'Aude.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents relatifs à cette affaire.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter, au vu des projets, les subventions intégrées dans l'enveloppe contractuelle.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

103

DELIBERATION N° 2022-128

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Prolongation contrat de ville 2022-2023

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 95 Nombre de pouvoirs : 27 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

104

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La loi de finances pour 2022, a acté la prolongation d'une année supplémentaire des contrats de ville en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Par cohérence, les régimes fiscaux zonés qui leur sont attachés et qui visent à renforcer la mixité sociale et celle des activités, ont également été prolongés d'une année à l'instar de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont les organismes HLM bénéficient ou pour les entreprises installées en Quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'exonération de fiscalité locale (foncière).

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « développement social » réunie le 11 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

DECIDE :

Article 1 : De prendre acte de la prolongation imposée par la Loi de Finances.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-129

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Contrat de Ville - Plan de lutte contre les discriminations : charte d'engagement

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laëtitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laëtitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

106

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La lutte contre les discriminations s'est développée en France et le droit de la non-discrimination est en constante évolution.

La politique publique de lutte contre les discriminations constitue une question centrale de la politique de la ville. Elle est un des axes prioritaires des contrats de ville, dans lesquels elle doit s'inscrire en transversalité et se décliner en programmes d'actions opérationnels.

Afin de s'inscrire dans une démarche exemplaire, le Comité de Pilotage du Contrat de Ville du 24 novembre 2017 a validé la mise en place d'un plan de lutte contre les discriminations qui a vocation à traduire de manière opérationnelle au niveau des 5 QPV mais aussi à long terme, sur la totalité du territoire de Carcassonne Agglo, les différentes orientations prises par le gouvernement en la matière.

Le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo a voté le 20 décembre 2017 la mise en place du plan de lutte contre les discriminations, ce plan est annexé au Contrat de Ville porté par Carcassonne Agglo, il couvrira pour les années à venir tous les champs d'application qui le nécessiteront et plus particulièrement les domaines dans lesquels les discriminations sont les plus omniprésentes selon le diagnostic mené en 2019 sur les 5 QPV, à savoir : l'emploi, le logement, les services publics.

Carcassonne Agglo s'est engagée à mettre la lutte contre les discriminations au cœur de son action, pour faire face aux ruptures d'égalité et de discriminations dont peuvent être victimes les habitants des QPV mais aussi les habitants de l'agglomération sur le plan de leurs droits et de leurs situations.

Carcassonne Agglo souhaite faire de la lutte contre les discriminations une réalité concrète et la faire progresser en partageant une culture de l'égalité, au sein des services de Carcassonne Agglo, comme avec les partenaires du territoire.

Ainsi, pour avancer concrètement sur ces sujets, Carcassonne Agglo agit au travers de toutes ses politiques publiques mais s'appuie également sur le dynamisme des acteurs associatifs qui se mobilisent et s'engagent pour la lutte contre les discriminations.

A ce titre pour l'exercice 2021, le contrat de ville a proposé un soutien financier et a versé un montant de 31 801 € (financement Carcassonne Agglo + Etat + Ville + CAF+ Département) à des associations au titre du programme de lutte contre les discriminations qui mènent des projets en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, notamment sexistes, homophobes, liées à l'origine ou à un des autres critères reconnus par la loi.

Pour aller au-delà dans son engagement, Carcassonne Agglo affirme son soutien par la signature et la mise en œuvre de la Charte d'engagements mutuels (annexe), qui précise et organise le cadre de la lutte contre les discriminations au sein de chaque établissement signataire et incite les signataires du Contrat de ville mais aussi les élus des 83 communes de l'Agglo à signer ce document.

En signant cette charte, les élus se soumettent à 3 engagements :

- Agir face à des situations de discriminations.
- Engager une démarche interne.
- Communiquer.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Carcassonne Agglo via les actions du contrat de ville, va créer une charte graphique, un logo et lancer une campagne de communication durant l'année 2022.

107

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « développement social » réunie le 11 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-130

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Actualisation du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

109

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de Carcassonne Agglo à compter du 8 avril 2022.

Le tableau des emplois répond d'abord et en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. Il permet une gestion réactive et dynamique de l'effectif de la collectivité et du pilotage de la masse salariale.

Les modifications apportées prennent en compte :

- Les ouvertures de poste correspondant aux propositions d'avancements de grade et de promotions internes de Catégories A, B et C qui prendront effet au cours de l'année 2022,
- Les nominations suite à des réussites à concours et/ou examens professionnels.

Les postes laissés vacants suite à ces nominations seront supprimés.

En outre, il convient également d'actualiser le tableau en fonction :

- Des besoins des services,
- Des mouvements de personnel (entrées et sorties).

C'est dans ce cadre que vous sont proposées les modifications suivantes :

→ Créations : 55 postes

Dans le cadre des mouvements (entrées et sorties) d'agents :

Filière Animation :

- 3 postes à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade et de promotion interne :

Filière Administrative :

- 2 postes à temps complet d'Attaché
- 3 postes à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- 6 postes à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- 1 postes à temps complet (85,72%) d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe
- 4 postes à temps complet d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Filière Animation :

- 2 postes à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe

Filière Culturelle :

- 2 postes à temps complet de Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
- 1 poste à temps complet d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe
- 1 poste à temps complet d'Assistant de Conservation Principal de 1^{ère} classe

Filière Technique :

- 1 poste à temps complet d'Agent de Maîtrise Principal
- 15 postes à temps complet d'Agent de Maîtrise
- 1 poste à temps non complet (80%) d'Agent de Maîtrise
- 10 postes à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- 2 postes à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Dans le cadre des mouvements (entrées et sorties) d'agents :

Filière Animation :

- 1 poste à temps complet d'Animateur

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources Humaines » réunie le 10 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'actualisation du tableau des emplois à compter du 8 avril 2022.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-131

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Comité Social Territorial - Formation Spécialisée en matière de Santé,
de Sécurité et de Conditions de Travail :
Fixation du nombre de représentants du personnel
Représentation Femmes-Hommes au sein des effectifs de la collectivité

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

112

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L251-5 à L251-10,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux (CST) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, qui prévoit la fusion des Comités Techniques et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, au sein d'une nouvelle instance dénommée Comité Social Territorial.

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 mars 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 492 agents : 257 femmes, 235 hommes.
- Soit 52% femmes,
- Soit 48% hommes.

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Il est proposé d'arrêter à 5 le nombre des représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Il vous est également proposé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

L'avis par le Comité Social Territorial est rendu après avoir recueilli l'avis de chaque collègue, représentants de la collectivité et représentants du personnel sur toute question soumise au CST.

Conformément à L251-9 du code général de la fonction publique, une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT) peut être instituée au sein du Comité Social Territorial.

Au même titre que pour le Comité Social Territorial, il vous est proposé d'arrêter à 5, le nombre des représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Il vous est également proposé de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

L'avis par la Formation Spécialisée est rendu après avoir recueilli l'avis de chaque collègue, représentants de la collectivité et représentants du personnel sur toute question soumise à la formation spécialisée.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Décision

113

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines réunie le 10 mars 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 15 mars 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée.

Article 2 : De fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants pour le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée.

Article 3 : D'acter les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte au 1^{er} janvier 2022.

Article 4 : De décider du recueil par le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée de l'avis des représentants de chaque collègue sur toute question soumise.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-132

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Tarification de la mise à disposition d'équipements pour l'organisation de manifestations

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

115

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Depuis 2012, Carcassonne Agglo met à disposition des communes ou des associations du territoire des équipements de type structures réceptives et praticables, ces prêts peuvent concerner également des communes ou associations hors périmètre de Carcassonne Agglo. Cette mise à disposition de matériels est effectuée à titre gracieux et permet d'organiser des manifestations festives, culturelles et sportives. Les mises à disposition concernées par les collectivités ou associations hors périmètre de notre territoire, nécessitent des dépenses de manutention et des déplacements plus importants pour la collectivité ainsi qu'un entretien supplémentaire.

A ce titre, il convient de proposer la mise à disposition :

- A titre gracieux des équipements susvisés pour les communes membres de Carcassonne Agglo et des associations implantées sur le territoire de notre collectivité ;
- A titre payant pour les communes ou associations hors périmètre de Carcassonne Agglo selon les disponibilités des équipements et la proposition de tarification, à savoir, 4,00 €/m² qui définit ainsi le coût des matériels suivants :
 - Barnum 3x3 → 36,00€
 - Barnum 8x6 → 192,00€
 - Barnum 5x12 → 240,00€
 - Barnum 8x16 → 512,00€
 - Praticable → 4,00€
- Le contrôle obligatoire de bon montage des structures, réalisé par un organisme agréé, est à la charge du bénéficiaire de la mise à disposition des structures réceptives.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines réunie le 10 mars 2022,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le principe (hors frais de contrôle obligatoire de bon montage) de mise à disposition à titre gracieux pour les communes membres de Carcassonne Agglo et des associations implantées sur le territoire de notre collectivité.

Article 2 : D'approuver le principe de mise à disposition à titre payant pour les communes ou associations hors périmètre de Carcassonne Agglo selon la tarification proposée de 4,00 €/m² à laquelle s'ajoutera les coûts des contrôles obligatoires de bon montage des structures réceptives.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter la nouvelle procédure de mise à disposition, ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-132-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-133

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Convention de financement n°2 relative au versement du solde de la subvention du Centre de Formation des Apprentis de l'Aude « Purple Campus » à Carcassonne

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

118

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

La Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie, en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs économiques ou de la formation locaux et régionaux, ont élaboré le projet du nouveau centre de formation des Apprentis de l'Aude.

Inauguré le 8 janvier 2021, le nouveau CFA aux couleurs de « Purple Campus » d'une surface totale de 3 733 m², a permis d'accroître la capacité d'accueil jusqu'à 500 apprentis, de faire évoluer les offres de formations dont un pôle d'excellence régionale sur la filière numérique, et de proposer un site qualitatif pour les étudiants.

Par délibérations n° 2016-018 en date du 17 février 2016 et n° 2016-343 en date du 14 décembre 2016, Carcassonne Agglo a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 € à la CCI Occitanie, formalisée par une convention de financement d'une durée de 2 ans.

Néanmoins, la CCI Occitanie a fait part des nombreuses difficultés rencontrées sur le chantier, qui ont engendré du retard dans la durée de l'opération initiale, dont notamment : la fusion des CCI de Carcassonne et de Narbonne, un accident mortel d'un ouvrier sur le chantier, les diverses intempéries et l'épidémie de COVID-19.

L'échéance de la convention initiale ayant été atteinte, il a été établi deux avenants portant prorogation de la convention initiale jusqu'au 30 septembre 2020 puis jusqu'au 31 décembre 2021. Aujourd'hui, la CCI Occitanie reste dans l'attente de la fin des garanties de parfait achèvement du chantier pour pouvoir solder la totalité des factures et solliciter Carcassonne Agglo pour le versement du solde de la subvention d'un montant de 66 600 €.

A cet effet, la CCI Occitanie a sollicité Carcassonne Agglo par courrier en date du 22 décembre 2021 pour l'établissement d'une prolongation de la durée d'éligibilité des dépenses financées par cette subvention jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour répondre à cette demande, il est proposé de procéder à l'établissement d'une nouvelle convention, dont le projet est annexé à la présente. Cette convention précise les conditions de versement du solde de la ladite subvention d'un montant de 66 600 € et notamment la transmission d'un état récapitulatif final des dernières factures acquittées, accompagné du certificat d'achèvement des travaux.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre d'une convention de financement n°2 avec la CCI OCCITANIE, relative au versement du solde de la subvention du CFA de l'Aude « Purple Campus » à Carcassonne

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer et exécuter toute pièce administrative ou financière y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

119

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-133-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-134

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Tiers Lieu Formation/Insertion KAPPA'R
Location des espaces – Régularisation du cadre réglementaire des tarifs

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 95
Nombre de pouvoirs : 27
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), RIVEL Tamara (pouvoir à ICHE Daniel), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

121

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Par délibération N° 2018-336 du 26 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un Tiers Lieu KAPPA'R dédié à la formation et à l'insertion situé au 302, rue Lamarck à Carcassonne afin de soutenir et d'agir sur la qualification et sur l'emploi en faveur des habitants du territoire ainsi qu'une tarification adaptée à la location des espaces.

Par délibération N° 2021 du 2 avril 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la réactualisation d'une tarification spécifique tenant compte de la diversité des utilisateurs potentiels.

Concrètement, ce Tiers Lieu propose des espaces de travail de qualité adaptés et équipés de l'ultra haut débit répondant aux besoins des utilisateurs tels que particuliers/Professionnels/Structures/ associations porteurs de projets d'insertion professionnelle-emploi-formation et d'accompagnement sur les apprentissages numériques en particulier. Les espaces sont les suivants :

- Salles de réunion/formation - bureaux individuels
- Un open space pouvant être utilisé par des utilisateurs pour l'organisation de travaux individuels, de groupe, de formation, mais également pour l'organisation d'évènements.

NATURE DE L'HEBERGEMENT	MODALITES D'OCCUPATION Tarifs	TARIFS SPECIFIQUES <i>Demandeurs d'Emploi - Bénéficiaires des minimas sociaux/étudiants Associations selon objet</i>
Bureau individuel (de 10 à 15m²)	Services associés : Forfait copies- visioconférence - Espace convivialité	
½ journée	7 €	5 €
Journée	15 €	12 €
Semaine	60 €	40 €
Mois	Sur devis – selon m ² Tarifs planchers à 300 €	130 €
Salle de réunion/Formation (Open space de 64 à 200)	Services associés : visioconférence – rétroprojecteur - espace convivialité	
1/2 journée	60 €	48 €
Journée	100 €	80 €
Poste de travail individuel (espaces ouverts) la journée	5 €	4 €

Au regard de l'évolution de la nature des mises à disposition de ces espaces, il convient de spécifier que les tarifs affichés sont non soumis à TVA.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

La mise à disposition des bureaux ou des salles de formation fera l'objet de convention spécifique lorsqu'elle est mise à disposition à titre gratuit, dès lors que l'intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le site est dépourvue de tout caractère lucratif »

122

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission « Economie » réunie le 9 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet de Règlement Intérieur joint en annexe.

Article 2 : D'approuver l'application d'une tarification inhérente à la location des différents espaces du Tiers Lieu non soumise à TVA.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer et exécuter les conventions de mise à disposition et conventions de partenariat avec des établissements d'enseignements, de formation ou d'insertion professionnelle, dans le cadre d'une gestion globale d'occupation, ainsi que toute pièce afférente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2022-135

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Mutualisation entre l'agglomération et ses communes membres- Création d'un service commun de gestion RH

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 96
Nombre de pouvoirs : 26
Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

124

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Dans la poursuite de la démarche collaborative de co-construction du schéma de mutualisation, les communes ont été interrogées sur leurs besoins en matière de mutualisation et un recensement a été réalisé sur les fonctions nécessaires pour y répondre.

Au regard des besoins et des solutions envisagées, les dispositifs de mutualisation les plus adaptés sont le service commun pour la mise en commun des compétences et des moyens à disposition du bloc communal et les prestations de service pour la mise à disposition d'une technicité au service des communes.

Le souhait de proposer une mutualisation des biens et des expertises aux communes s'inscrit à travers la pratique d'une mutualisation à la carte, laissant le libre choix à la commune d'adhérer aux dispositifs.

La création d'un service commun de gestion RH s'inscrit dans le Projet de Territoire sur l'ambition 5 d'être un territoire accueillant et solidaire en accompagnant les communes sur le développement de leurs compétences et de leurs capacités d'évolution.

Le comité technique de Carcassonne Agglo a été sollicité et a émis un avis favorable.

La commission Gouvernance et Équilibre Territorial a été sollicitée et a émis un avis favorable.

SERVICE COMMUN DE GESTION RH

Les services communs sont gérés par Carcassonne Agglo qui propose à la commune de bénéficier de l'expertise et de la technicité des agents qui y sont affectés.

La répartition et la prise en charge des coûts du service commun entre la commune et Carcassonne Agglo s'effectue pour chacun des services constitués, selon les modalités présentées dans les annexes descriptives de chacun des services.

- **Agent de police municipale mis à disposition d'une police municipale pluri communale entre les communes d'Alairac, d'Arzens, de Lavalette, de Montclar, de Preixan et de Roullens**

Une police municipale pluri communale permet à plusieurs communes limitrophes qui ne sont pas en mesure de financer un service de police municipale seule, de bénéficier d'un service localement ou pour celles disposant d'une police municipale de disposer d'une possibilité de renfort en cas de besoin.

Les communes d'Alairac, d'Arzens, de Lavalette, de Montclar, de Preixan et de Roullens ont sollicité notre collectivité afin de pouvoir être accompagnées sur la partie ressources humaines.

Il est proposé, aujourd'hui, de créer un service commun pour la gestion du personnel de police municipale dans le cadre d'une mutualisation pluri-communale de ces communes de la Malepère.

Ce nouveau service permet de recruter et de mettre à disposition les agents (recrutement, formation, suivi de carrière) auprès des communes adhérentes.

Les agents alors recrutés par Carcassonne Agglo interviennent sur la base d'une convention avec les communes qui détaille précisément les engagements de chacun notamment de la répartition financière.

Il est à rappeler que l'approbation de la création de ce service commun de gestion RH du personnel de police municipale mis à disposition d'une police pluri-communale entre Alairac, Arzens, Lavalette, Montclar, Preixan et Roullens, n'emporte pas obligation des autres communes d'adhérer au service dans le cadre d'une police pluri-communale.

Le cadre juridique et les principes de fonctionnement de ce service commun seront les suivants :

- Les agents mis à disposition auprès d'une police municipale pluri-communale sont soumis à une double autorité : le Président de la communauté d'agglomération est l'autorité dite « statutaire » (ou « autorité d'emploi »). Le Président assure la gestion administrative courante des agents de police qu'il recrute ; il prend les décisions relatives aux nominations, traitements, avancement et discipline. Il procède aux demandes d'agrément auprès du préfet et du procureur de la république.
- Les agents de police municipale du service sont placés sous la seule autorité hiérarchique de chacun des maires lorsqu'ils exercent leurs fonctions sur leur territoire respectif (autorité dite « fonctionnelle ») ;
- Une convention détermine les modalités de mise à disposition du personnel affectés à la police municipale pluri communale (organisation et financement)
- En application de l'article L 512-5 du Code de la sécurité intérieure, une convention intercommunale de coordination peut être conclue à la demande des maires concernés dans laquelle seront précisément déterminés la nature des interventions, les lieux, horaires, moyens employés et l'organisation générale mise en œuvre pour assurer les missions confiées.

Les communes adhérentes à cette police pluri-communale (Alairac, Arzens, Lavalette, Montclar, Preixan et Roullens) pour lesquelles un agent de police municipale recruté par la communauté est affecté doivent rembourser à cette dernière les frais afférents à l'utilisation dudit agent (traitement, formation, gestion RH) et réparti entre les communes au prorata du temps de présence de l'agent dans chacune d'elles.

Les communes prendront en charge l'achat et la gestion de tout autre frais relatif aux équipements dont : véhicule balisé, vélos ou motos, téléphone, ordinateur, logiciels informatiques, tenue vestimentaire, matériel de protection, armements, carte professionnelle, consommables divers; charge à elles de les répartir entre elles.

La répartition des dépenses sera effectuée trimestriellement pour les dépenses de personnel majoré des frais de traitement RH. Un forfait trimestriel sera titré à chaque commune et régularisé le premier mois de l'année suivante en fonction des dépenses annuelles réalisées.

• **Secrétaire de mairie mis à disposition des communes**

Il est proposé, aujourd'hui, de créer un service commun RH pour la gestion du personnel sur les fonctions de secrétaire de mairie. L'objectif de ce service commun est de permettre à ces agents de bénéficier d'un panel d'expertise et de formations adaptées aux métiers de secrétaires de mairie et de proposer un déroulé de carrière aux agents des petites communes.

L'agent est alors transféré de la commune vers Carcassonne Agglo et il intervient sur la base d'une convention avec la commune qui détaille précisément les engagements de chacun notamment de la répartition financière.

Il est à rappeler que l'approbation de la création de ce service commun de gestion des secrétaires de mairie n'emporte pas obligation des autres communes d'adhérer au service commun.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Le cadre juridique et les principes de fonctionnement de ce service commun seront les suivants :

- Les agents transférés dans le service commun sont soumis à une double autorité : le Président de la communauté d'agglomération est l'autorité dite « statutaire » (ou « autorité d'emploi »). Le Président assure la gestion administrative courante des agents transférés ou qu'il recrute ; il prend les décisions relatives aux nominations, traitements, avancement, et discipline.
- Les agents du service sont placés sous la seule autorité hiérarchique de chacun des maires lorsqu'ils exercent leurs fonctions (autorité dite « fonctionnelle ») ;
- Une convention détermine les modalités de mise à disposition du personnel affectés (organisation et financement)

Les communes adhérentes à ce service doivent rembourser à l'Agglomération les frais afférents à l'utilisation dudit agent (traitement, formation, gestion RH).

Les communes prendront en charge l'achat et la gestion de tout autre frais relatif au bon fonctionnement des missions de secrétaires de mairie.

La répartition des dépenses sera effectuée trimestriellement pour les dépenses de personnel majoré des frais de traitement RH. Un forfait trimestriel sera titré à chaque commune et régularisé le premier mois de l'année suivante en fonction des dépenses annuelles réalisées.

Chaque convention est prévue pour une durée indéterminée régissant les services mutualisés et les relations entre les communes et l'agglomération.

Chaque convention prévoit les modalités financières et fait l'objet d'un suivi. Une évaluation annuelle qualitative et financière est réalisée sur les prestations et les éventuelles propositions d'ajustement.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi n° 2010-1563 en date du 16 Décembre 2010 dite de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 en date du 29 Décembre 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale,

Vu la loi n° 2015-991 en date du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et L5216-5, L2211-1, L2212-1 et suivants et R2212-11 à R2212-14 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L511 à L 512-4 ; L 512-1

Vu l'arrêté préfectoral DCT-BAT-CL-2016-027 du 29 décembre 2016 portant modification des statuts de Carcassonne Agglo

Vu la délibération n°2015-334 portant adoption du schéma de mutualisation de Carcassonne agglo par le conseil communautaire en séance du 18 décembre 2015

Vu la délibération n°2020-266 du 16 octobre 2020 portant adoption du lancement d'une nouvelle démarche de travail pour la mise en œuvre du schéma de mutualisation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la délibération n° 2022-050 du 18 février portant adoption du projet de territoire de Carcassonne Agglo

Vu l'avis du comité technique de Carcassonne Agglo en date du 15 mars 2022

Vu l'avis de la commission Gouvernance et Equilibre Territorial en date du 30 mars 2022

Considérant la volonté de plusieurs communes de mettre en commun un agent de police municipal pour assurer les missions de police municipale sur leur territoire,

Considérant le manque d'attractivité sur les fonctions de secrétaires de mairie en partie dû à la poly compétence nécessaire, à l'isolement professionnel et aux limites d'évolution de carrière,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les termes des conventions du service commun de gestion RH des agents de police municipale mis à disposition d'une police pluri-communale et des secrétaires de mairie mis à disposition des communes, ci-annexées entre Carcassonne Agglo et ses communes membres, la durée des conventions ainsi que les fiches d'impacts y afférentes également annexées à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le président ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

128

DELIBERATION N° 2022-136

Conseil communautaire du 8 avril 2022

OBJET : Accès à la santé – Convention mission accompagnement santé

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril à quatorze heures, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle Roger ADIVEZE de la Maison des collectivités à Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 96 Nombre de pouvoirs : 26 Date de convocation : 1 ^{er} avril 2022

Présents : Mesdames et Messieurs ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, ARIBAUD Jean-Louis, BANQUET Régis, BARDOU Magali, BARTHES Any, BEDOS Xavier, BERARD Serge, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIGOT Xavier, BIZOT Jean-Louis, BONNET André, BOUTALEB Nahima, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, CLERGUE Philippe, COMBES Georges, COMBETTES Roland, DENUX Monique, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DIMON Jacques, DOUTRES Annie, DUCLOS Bernadette, DUTHU Jean-Luc, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, FABRE Jacques, FOURCADE Robert, GARINO Alain, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GIOVANNETTI Delphine, GODEFROY Liliane, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, ICHE Daniel, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, JUSTE Jean-François, LACUBE Claude, LAROCHE Laétitia, LARROUX Morgane, CASAS-HARILLO Antoine (suppléant de LAURET Bernard), LECINA Jean-Pierre, LECINA Thierry, LEUBA Robert, MAGRO Christian, MARTEL Jean, MARTINET Geneviève, MARTY Alain, MASCARAQUE Thierry, MAZET Rolland, MENASSI Eric, MICHEAU Pierre, MIGNOT Marie-Christine, MILHAU René, OMS Jean-Pierre, OUDDANE Julien, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PELIX Jean-Pierre, PETIT Jean-Louis, PISTRE Jean-Claude, PITON Yolande, POMMIES Régis, POUZENS Jean-Paul, PUJOL André, QUINTILLA-MENDEGRIS Anne, RABOUL Geneviève, RAGGINI Emile, RAPPENEAU Philippe, RIGAUD Hélène, RIVEL Tamara, ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, TOUSTOU Henri, VALLIER Gérard, VALLIERE Pascal, VIE Christian, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à QUINTILLA-MENDEGRIS Anne), ARNAUD Magali (pouvoir à PITON Yolande), AUDIER Christian (pouvoir à GUICHOU Jean-Régis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BARDOU Magali), BLASQUEZ Lélis (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), BUSTOS David (pouvoir à GIOVANNETTI Delphine), CAMBON Didier (pouvoir à ARIAS Placide), CARBONNEL Didier (pouvoir à LAROCHE Laétitia), CARVAJAL Toni (pouvoir à DOUSTRES Annie), CHESA Isabelle (pouvoir à BARTHES Any), DELGADO Fernand (pouvoir à LACUBE Claude), FALCOU Thierry (pouvoir à RAPPENEAU Philippe), FAU Philippe (pouvoir à MENASSI Eric), FLAMANT Lucien (pouvoir à OUDDANE Julien), GASC Laurence (pouvoir à MIGNOT Marie-Christine), JULIEN Ingrid (pouvoir à BIGOT Xavier), KERRINCKX Dominique (pouvoir à LECINA Jean-Pierre), LARRAT Gérard (pouvoir à BES Jean-Louis), LAREDJ Yazid, LETAO Elodie (pouvoir à GODEFROY Liliane), LUCET Charles (pouvoir à PECH André), MOLHERAT Michel (pouvoir à MAGRO Christian), MONTAGNÉ Edgar (pouvoir à BARDOU Magali), MONTUSSAC Marie-Aude (pouvoir à LEUBA Robert), PERALLON Jacques (pouvoir à BANQUET Régis), PICHARD

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Geneviève, POISSY Stéphane (pouvoir à BERNEDE Jean-Paul), TRIAY Emilie, ZORZETTO Claude (pouvoir à ARIAS Placide), TURCHETTO Aurélien, PROUST Michel.

Absents : Monsieur DELAUR Gilles.

Monsieur Bernard YAGUES est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Exposé

Depuis quelques années, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a mis en place une Plateforme d'Intervention Départementale d'Aide à l'Accès aux Soins et à la Santé (PFIDASS) pour lutter contre les situations de renoncement aux soins.

Le taux de renoncement aux soins (36,8%*) dans l'Aude y est le plus élevé de France et les 25–39 ans surreprésentés. Plusieurs autres problématiques sont notamment identifiées :

- Absence complète ou insuffisante présence de certaines spécialités médicales,
- Difficultés croissantes pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées,
- Indicateurs sanitaires des populations précaires dégradés,
- Réponses insuffisantes aux problèmes grandissants de santé mentale,
- Prévention encore trop peu présente dans les programmes et réalisations,
- Diminution de l'offre médicale disponible liée en particulier aux départs à la retraite, évolution de la disponibilité des PS : amplitudes horaires réduites, diminution des visites à domicile.

Depuis le 1er janvier 2021, ce dispositif PFIDASS a évolué vers la Mission Accompagnement Santé avec un élargissement de son champ d'actions à l'accès aux droits et accès aux soins.

L'objectif est de faire de cette Mission Accompagnement Santé, l'unique porte d'entrée pour toutes les problématiques d'accès aux droits et d'accès aux soins et mettre en place des actions « d'aller vers » par une approche populationnelle (sans abris / jeunes majeurs sortis de l'ASE, personnes âgées...).

Présente dans chacune des CPAM, elle a pour missions :

- ❖ De coordonner, d'organiser ou réaliser l'accompagnement d'assurés dans le cadre de :
 - Difficultés d'accès aux droits ;
 - Renoncements ou de difficultés d'accès à des soins (financière, géographique, temporelle, handicap...);
 - Fragilité face au numérique.
- ❖ D'orienter vers le service social de l'Assurance Maladie les situations de fragilité sociale complexe, comme par exemple, lorsque la situation engendre un risque de désinsertion professionnelle.

Ce point d'entrée unique quel que soit le mode de détection de l'assuré permet une détection thématique par le biais des détecteurs internes et/ou des partenaires ainsi qu'une approche populationnelle par le biais d'actions « d'aller vers ».

L'offre de service est intégrée et complète avec une analyse de la situation des droits et accompagnement si besoin, une orientation vers les autres services de l'Assurance Maladie et /ou les partenaires externes en cas de besoin spécifique détecté, un accompagnement au numérique en cas de besoin pour permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et de trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées.

Inscrit dans l'ambition V « un territoire accueillant et solidaire » - action 17 Construire un meilleur accès aux soins du Projet du Territoire de Carcassonne Agglo ; Carcassonne Agglo et le Centre Intercommunal d'Action sociale souhaitent pouvoir intégrer ce dispositif contractuel et de renforcement partenarial avec la CPAM.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

La convention en annexe du présent rapport établit les bases du partenariat en identifiant les agents habilités, formés en tant que référents, qui seront des relais et qui détecteront les personnes qui sont dans ce cas de renoncement aux soins.

Ces détecteurs labellisés bénéficieront d'une formation spécifique et seront ainsi habilités à faire le lien avec les services de la CPAM, permettant ainsi d'enclencher le dispositif pour que la personne réintègre un parcours de soin.

Signalé à la CPAM, avec son accord, par le détecteur local, l'assuré social sera pris en charge par une cellule spécifique pour un suivi personnalisé avec des accompagnants formés.

Depuis 2022 le nouveau maillage assuré par les Maisons France Services et les conseillers numériques portées par Carcassonne Agglo a été particulièrement souligné comme un levier complémentaire du repérage ; il est donc proposé que ces agents soient également formés dans un second temps dans le cadre du programme départemental de déploiement, programme de formation piloté par l'Etat.

Des bilans réguliers seront mis en place concernant la mise en œuvre de ce dispositif, bilans qui permettront d'étendre au besoin cette action à d'autres services en lien avec le public.

Il vous est proposé une contractualisation entre la CPAM, Carcassonne Agglo et le CIAS portant sur la dispensation d'une formation proposée par Assurance Maladie à l'attention des agents désignés.

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'avis favorable de la commission gouvernance et équilibre territorial réunie le 30 mars 2022.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	122	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	122	
Pour :	122	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre l'élaboration de ce partenariat avec la CPAM afin d'accompagner l'accès au droit à la santé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention en annexe du présent rapport ainsi que tous les actes nécessaires y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé électroniquement par Régis BANQUET,
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20220408-DCC-2022-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2022
Affichage : 14/04/2022